

## PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS DE LA LISTE PRESENTÉE PAR SUD-Recherche-EPST

### Le Conseil d'Administration du Cemagref

Sa composition : 23 membres dont 3 élus  
par le personnel (mandat de 3 ans)

- **un Président** (actuellement Thierry Klinger)
- **8 membres de droit**, représentant différents Ministres :
  - 3 pour l'Agriculture (dont 1 pour l'agro-alimentaire)
  - 2 pour l'Environnement
  - 1 pour l'Industrie
  - 1 pour la Recherche
  - 1 pour le Budget
- **12 « personnalités qualifiées »**, nommées par les Ministres de l'Agriculture et de la Recherche
  - 3, « en raison de leur compétence scientifique et technique dont le président du CST »
  - 7, représentant les milieux socio-économiques de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement...
  - 2, représentant les collectivités territoriales
- **3 représentants élus des personnels** de l'Établissement

#### Son rôle : décider

Le C.A. est l'instance qui détient le pouvoir officiel de décision pour les grands choix concernant l'Établissement ; c'est lui qui se prononce en dernier ressort sur les orientations importantes (plans stratégiques, contrats Etat / Cemagref...) et, bien entendu, qui vote le budget du Cemagref.

(cf. décret EPST du 27 décembre 1985)

### Un faible poids numérique des représentants du personnel au C.A., mais ...

Dans un Conseil largement dominé par des représentants de l'État (ce qui en soi est normal pour un Etablissement Public),

- où le gouvernement peut « verrouiller » à tout moment les débats s'il le juge utile (ce dont il ne se prive pas sur les dossiers les plus sensibles : le budget évidemment, mais aussi les orientations stratégiques),
- où les autres membres, représentants de la profession agricole, de l'industrie, des collectivités locales, voire certains nommés *es qualité*, n'ont pas forcément une écoute *a priori* très favorable envers le personnel...

### Que peuvent donc faire les 3 représentants du personnel ?

Et bien, avec 24 ans d'expérience derrière nous<sup>1</sup>, nous pouvons témoigner combien cette présence au C.A. est importante car elle permet :

- **de mieux comprendre** l'attitude (les attentes, les récriminations...) des partenaires du Cemagref (et notamment des Ministères de tutelle) à son égard
- **d'exprimer**, en toute liberté de parole vis-à-vis de la DG et des tutelles, **une position du personnel élaborée collectivement** sur les projets du gouvernement ou de la DG susceptibles d'avoir des conséquences graves pour les agents et/ou l'avenir de l'Établissement (délocalisation, plan stratégique, contrat quadriennal...).
- **d'interpeller régulièrement** les tutelles sur les difficultés que rencontrent les équipes : insuffisance chronique des moyens budgétaires (emplois et dotations) génératrice de « chasse aux contrats » et d'emploi précaire, évolutions inquiétantes de la politique de recherche du gouvernement, de plus en plus tournée vers l'innovation technologique à finalité commerciale.

**L'expression des élus du personnel au CA – la seule qui soit publique au-delà des murs du Cemagref – compte bien au-delà de leur importance numérique si leurs interventions sont bien préparées et argumentées.**

<sup>1</sup> Il y a toujours eu des élus SYGMA-CFDT, devenu aujourd'hui SUD-Recherche-EPST, au CA du Cemagref depuis sa mise en route en 1982 (le Cemagref était alors un EPA...)

## *Bilan du dernier mandat*

Au cours de ce mandat, nous appuyant sur la connaissance des dossiers internes du Cemagref, des positions prises en CTPC (le plus souvent en intersyndicale avec les représentants FO et CGT), mais aussi de la situation dans les autres EPST et dans l'ensemble de la Fonction Publique que nous apporte notre engagement syndical, nous nous sommes employés au Conseil d'Administration à défendre un certain nombre de points-clés :

- **Plan Stratégique 2004/2008** : nous nous sommes attachés d'une part à défendre les missions de l'établissement orientées vers l'aide à la définition de politiques publiques au service de la collectivité et d'autre part à dénoncer les réorientations brutales d'activités non discutées et à exiger des mesures d'accompagnement préservant les intérêts des personnels touchés par les restructurations d'activités.
- **Contrat quadriennal entre l'État et le Cemagref** : sachant qu'il est toujours difficile d'intervenir sur un projet qui est « bouclé » avec les tutelles et pour lequel il n'est guère possible d'obtenir des engagements formels de l'État, nous avons, comme par le passé, défendu l'accroissement des dotations budgétaires au Cemagref qui sont toujours les plus faibles de tous les EPST. Nous avons aussi dénoncé la politique d'emploi menée par la DG, qui cherche toujours par tous les moyens à disposer de « marges de manœuvre » en haut de la pyramide (en se séparant d'agents dont les activités sont supprimées, en procédant à des transformations/suppressions d'emplois de catégorie B et C). On se dirige tout droit vers l'armée mexicaine !
- **Concernant les titulaires du Ministère de l'Agriculture dont la gestion est désormais transférée au Cemagref pour toutes les catégories**, nous avons demandé que le transfert de ces emplois au budget du Cemagref soit « neutre » sur tous les plans, à court et à long terme : il ne doit pas y avoir d'incidence négative sur la situation des agents eux-mêmes, ni sur la situation budgétaire du Cemagref qui ne doit pas avoir à combler par des ressources propres un éventuel déficit de financement de la masse salariale par le MAP.
- **Augmentation de l'allocation versée aux doctorants** : nous avons enfin vu se concrétiser durant ce mandat une revendication que nous portions de longue date, à savoir revaloriser la rémunération des thésards et l'indexer sur le début de la grille d'ingénieur d'études (même si on avait souhaité le 2<sup>ème</sup> échelon plutôt que le premier pour tenir compte de la non-progression d'échelon sur les 3 ans, c'est un progrès incontestable) ; reste tout de même à régler l'épineux problème de la couverture des fins de thèse (souvent financées indument par les ASSEDIC) et des disparités de rémunérations introduites par les intervenants de plus en plus nombreux dans le financement des thèses (régions notamment).
- **Gratification des étudiants en stage diplômant obligatoire** : suite à l'émotion suscitée dans tout le Cemagref par la décision de l'Agent Comptable, en application de directives du Budget, de ne plus verser de « gratification » aux stagiaires-étudiants (qui ne s'élève guère à plus de 360 € par mois...), la motion que les représentants SUD-Recherche-EPST ont proposée au CTPC a été votée unanimement et nous avons réussi à la faire reprendre in extenso par tous les membres du CA (sauf la représentante du Budget...)
- **Financement** : nous avons dénoncé chaque année l'insuffisance des moyens budgétaires alloués par l'État, en emplois et en moyens de fonctionnement permanents. Nous avons également mis en garde la DG et alerté les membres du Conseil d'Administration sur l'importance de préserver l'indépendance de jugement des établissements publics, appréciée et souhaitée par « la société civile ». En dépit de récentes incitations gouvernementales à développer des projets avec des acteurs privés importants (via l'ANR, les pôles de compétitivité et le label Carnot), l'établissement doit veiller à son indépendance financière pour conserver sa souveraineté en matière d'expertise publique et restaurer la relation de confiance entre les citoyens et la Recherche (voire la Science) qui s'est considérablement affaiblie.

Sur tous ces dossiers, et sur bien d'autres (GIE Cem froid, maison d'édition commune, ...), les élus en CA ont pu exprimer des positions collectives élaborées avec le personnel concerné et faisant suite la plupart du temps à des discussions plus ou moins approfondies avec l'administration du Cemagref dans les CTP et au CST.

*(Pour plus d'information, voir aussi la page de la branche Cemagref sur notre site web)*

La « loi-programme pour la recherche », votée en avril dernier, consacre une conception de la recherche publique à l'opposé de celle que nous défendons :

- vis-à-vis de la société, c'est le choix d'une recherche publique mise au service de l'innovation technologique et de la rentabilité économique à courte vue, plutôt qu'au service des citoyens et de l'avenir de la planète ;
- dans l'organisation et le pilotage de la recherche, c'est le choix d'un financement au coup par coup sur des projets sélectionnés – dans la plus grande opacité – par des Agences (ANR) ou fondations, au détriment d'un financement récurrent via les budgets des organismes et d'un débat démocratique sur les orientations de recherche ;
- vis-à-vis des personnels de la recherche, c'est le choix délibéré de développer l'emploi précaire et l'individualisation des rémunérations au lieu d'augmenter le nombre d'emplois de titulaires et de revaloriser les salaires et les carrières ;

***Si cette politique est poursuivie on sait où cela va nous mener : la compétition permanente entre équipes, la course aux contrats de l'ANR et autres sources de financement (Europe, régions...) avec abandon progressif des sujets de recherche « non rentables », la multiplication des emplois précaires, une pression de boulot toujours plus importante, une stagnation des salaires pour la grande majorité et des primes pour quelques-uns, une overdose de « reporting » et d'indicateurs multiples à remplir, et le règne de la « comm » et du « lobbying »...***

A défaut d'être parvenus à éviter la sortie de ce texte de loi (ce n'est pourtant pas faute d'avoir appelé le personnel à se mobiliser...) nous ferons tout pour revenir dessus avec le nouveau gouvernement qui sortira des urnes en 2007 et en tout cas pour en limiter les conséquences néfastes sur le personnel.

Car quelles que soient les circonstances, nous, militants Sud-Recherche EPST, n'allons pas baisser les bras ! Nous aurons à cœur de favoriser une réflexion et une action collectives, seules à même de nous permettre de trouver ensemble les moyens de résister à ce laminage organisé de nos conditions d'emploi et de travail, en poursuivant l'unité d'action avec les représentants FO et CGT.

Les élus du personnel au CA ont un rôle important à jouer car ils sont souvent les seuls administrateurs à élever la voix pour défendre les intérêts du personnel et la vocation de l'Établissement. La 1<sup>ère</sup> partie du mandat sera consacrée à l'évaluation des contraintes imposées par la LOLF<sup>2</sup>. Pour ce faire, ils pourront aussi s'appuyer sur les analyses de leurs collègues des autres EPST.

Mais la voix des représentants du personnel sera d'autant plus entendue qu'ils auront été élus par une large majorité du personnel ... et que le personnel saura se mobiliser lorsque nécessaire !

Au CA, les priorités d'action des élus SUD Recherche EPST, si vous les choisissez pour vous représenter, seront les suivantes :

- lutter contre le développement de l'emploi précaire et pour la création d'emplois de titulaires, à tous les niveaux de qualification ; défendre la revalorisation des salaires et des carrières, le reclassement des agents sous-classés, plutôt que la distribution de primes ;
- défendre l'identité du Cemagref dans toutes ses missions d'EPST (et le statut d'EPST lui-même), son rôle au service de l'intérêt général ;
- obtenir l'attribution des moyens budgétaires correspondants à ces missions, de la part de tous les ministères pour lesquels elles s'exercent (Recherche, Agriculture, Environnement) et s'opposer à la dérive d'une politique de financement de la recherche « sur projets » (ANR) ou à travers des « primes » ponctuelles aux partenariats privés (Carnot) ;
- exercer une veille active sur les structures du GIE Cemafroid, Maison commune d'édition Cemagref/INRA/Cirad/Ifremer.

<sup>2</sup> Loi Organique relative aux Lois de Finances : nouvelle présentation budgétaire censée rendre les choix plus clairs mais en réalité permettant de jeter un rideau de fumée, notamment sur l'évolution de l'emploi...

## Le « plus » SUD-Recherche-EPST

Pour intervenir de manière pertinente, au service de tous les personnels, les représentants élus au CA doivent pouvoir s'appuyer sur le réseau d'information, les capacités de réflexion, de proposition et d'action collectives d'une organisation syndicale active et non-corporatiste. Des individus isolés, aussi brillants soient-ils, ne peuvent pas représenter l'ensemble du personnel ni arriver à décrypter les projets de la DG et du gouvernement.

SUD-Recherche-EPST est implanté dans tous les groupements et tous les secteurs d'activité, il a de nombreux représentants dans les instances consultatives (CTP, commission carrières...) et peut donc avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe dans l'Établissement.

SUD-Recherche-EPST est aujourd'hui implanté aussi dans d'autres EPST (CNRS, INRA, INRETS, INRIA, INSERM) et a des élus au CA de l'INRA et au CA de l'INRETS, avec qui nous pouvons échanger des informations et nous coordonner. Notre syndicat participe activement à l'intersyndicale « recherche et enseignement supérieur » avec laquelle nous menons des combats communs (statut, emploi précaire, budget de la recherche, ...). Nous avons donc aussi une vue d'ensemble de ce qui se passe dans la Recherche et nous maintenons des liens forts avec les syndicats du MAP, notamment SUD-Rural et le SYGMA-FSU.

A travers l'Union Syndicale Solidaires, dont SUD-Recherche-EPST est adhérent, nous unissons nos forces avec d'autres syndicats de salariés du public et du privé, résolument engagés dans le mouvement social pour la défense et le développement des services publics et des droits de l'ensemble des salariés, des chômeurs, des étudiants, et des « exclus » : car on ne peut espérer durablement vivre dans un îlot préservé au sein d'une société de plus en plus inégalitaire et inhumaine. La solidarité, c'est un choix éthique, mais aussi une nécessité bien comprise !

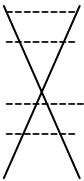
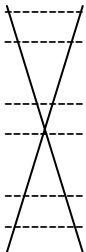
**POUR UNE ACTION . . . . . EXIGEANTE . . . . . RESPONSABLE . . . . . SOLIDAIRE**

***Votez pour la liste des 3 candidatures présentées par SUD-Recherche-EPST***

<u>Groupe A</u> :	Alain LIÉNARD Marie-B. ALBERT	(Lyon) (Antony)	<i>élu sortant</i>
<u>Groupe B</u> :	Patricia SAINT-CAST Gérard DIOULOUFET	(Rennes) (Montpellier)	<i>élue sortante</i>
<u>Groupe C</u> :	Roland ESTÈVE Catherine MENUET	(Aix-en-Provence) (Nogent-sur-Vernisson)	<i>élu sortant</i>

### Attention :

Chaque électeur vote **pour 3 représentants** (un dans chaque groupe A, B et C, avec son suppléant indissociable) et non pas seulement pour le représentant appartenant au même groupe que lui.

Liste N	Liste SUD Rech	Liste M
	A. Liénard M-B. Albert	
	P. Saint-Cast G. Diouloufet	
	R. Estève C. Menuet	

### Votez pour l'ensemble des candidats présentés par « SUD Recherche EPST »

Pour cela il faut rayer toutes les autres candidatures sur le bulletin, comme indiqué ci-contre, en ne laissant apparaître que la liste « SUD Recherche EPST ».

**ATTENTION** : votre vote (sous enveloppe transmise par courrier ou déposée au service juridique) **devra être parvenu à la DG avant le 25 octobre 2006 à midi.**